



KÄSSBOHRER
Code de conduite

Septembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

1.	AVANT-PROPOS	2
2.	NOS VALEURS FONDAMENTALES	3
3.	NOS PRINCIPES ÉTHIQUES.....	3
4.	NOS PRINCIPES ET NOS POLITIQUES.....	4
4.1	RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	4
4.2	RESPECT DE LA LOI	5
4.3	PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	6
4.4	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	6
4.5	HOSPITALITÉ D'ENTREPRISE.....	7
4.6	ACTIVITÉS POLITIQUES.....	7
4.7	RESPECT DES SANCTIONS INTERNATIONALES.....	7
4.8	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES INFORMATIONS COMMERCIALES.....	8
4.9	DONS ET PARRAINAGES	9
4.10	RESPECT DE LA LÉGISLATION SUR LA CONCURRENCE.....	9
4.11	SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT, CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR.....	10
4.12	AGIR DE MANIÈRE HONNÊTE ET ÉQUITABLE DANS LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	11
5.	VIOLATION DES PRINCIPES ÉTHIQUES ET SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS, AINSI QUE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE	11



1. AVANT-PROPOS

Chers collègues

En tant qu'équipe dévouée et diversifiée, nous répondons aux besoins de nos clients et parties prenantes grâce à notre réseau de recherche et développement (R&D) et de production inégalé et compétent, en lançant des produits innovants, de haute qualité et efficaces, et en excellant dans les services à valeur ajoutée intégrale.

Nous menons à bien notre mission en adhérant à notre devise « Enginuity », à nos valeurs fondamentales et à notre culture d'entreprise, dans le respect de toutes les normes légales et de conformité.

Le présent Code de conduite a été rédigé pour guider la direction, tous les responsables de service et les employés dans nos activités quotidiennes, en détaillant les règles contraignantes et en clarifiant la manière d'aborder les situations difficiles.

En appliquant ce Code de conduite, ensemble, Kässbohrer continuera à produire des semi-remorques fiables et durables pour les 125 prochaines années.

Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous adresser à vos responsables de service.

Cordialement

Ayşenur Nuhoğlu

Kässbohrer Sales GmbH | Directeur général



2. NOS VALEURS FONDAMENTALES

Les sociétés Kässbohrer (« Société » ou « Kässbohrer ») agissent en conformité avec les lois spécifiques à leur secteur d'activité et avec les réglementations locales et internationales applicables. En cas d'ambiguïté dans les règles du secteur ou dans les réglementations applicables, nos principes éthiques, rassemblés dans le présent Code de conduite (« Code »), nous indiqueront la voie à suivre.

Nos valeurs éthiques et d'entreprise nous guident dans la réalisation de notre vision : être le fabricant de semi-remorques durables préféré en Europe pour les 125 prochaines années. Nos valeurs fondamentales sont les suivantes :

- **Innovation**
Pour rendre l'impossible possible pour nos clients et concrétiser notre vision, nous favorisons le progrès grâce à notre ingéniosité et à notre imagination, en nous inspirant nous-mêmes ainsi que toutes nos parties prenantes dans ce processus.
- **Engagement envers l'excellence**
Nous respectons les normes les plus élevées dans tout ce que nous faisons, tout en embrassant avec courage la voie qui s'ouvre devant nous. Notre engagement signifie être garants de l'excellence technique, de la qualité maximale sur l'ensemble de notre gamme et du plus haut niveau de service.
- **Attention portée au client**
Nous répondons aux divers besoins de nos clients à travers le développement de nos produits et services, quelle que soit la complexité de leurs demandes. Nous faisons toujours preuve de fiabilité et de sincérité dans notre conduite.
- **Ouverture**
Nous valorisons la communication ouverte pour nous comprendre mutuellement, créer un environnement de travail harmonieux avec toutes nos parties prenantes et exploiter ensemble le plein potentiel de toutes nos initiatives collaboratives.

Nous attendons et exigeons de tous les dirigeants et employés de Kässbohrer qu'ils adoptent des attitudes et des comportements garantissant l'intégrité culturelle dans le cadre de nos valeurs et des lignes directrices fournies par le Code.

3. NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Le Code Kässbohrer a été rédigé dans le but de guider les employés, les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise, ainsi que toutes les parties prenantes telles que les clients, les fournisseurs, les consultants, les entrepreneurs, les sous-traitants, les institutions et les organisations avec lesquelles l'entreprise



agit pour le compte de l'entreprise, en d'autres termes, à toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la vision et à la mission de l'entreprise.

Tous les employés de Kässbohrer doivent respecter les réglementations légales des pays dans lesquels l'entreprise opère ou entretient des relations commerciales, ainsi que le Code Kässbohrer.

Le respect du Code Kässbohrer est un devoir pour tous les employés et la direction de l'entreprise est tenue de montrer l'exemple à cet égard.

Notre Code repose sur les trois principes opérationnels suivants :

- *Prévention* : nous visons à montrer l'exemple et à promouvoir un travail honnête, équitable et respectueux de la loi à tous les niveaux, dans tous les pays où nous opérons.
- *Détection* : nous encourageons et protégeons nos employés qui signalent des cas de non-conformité, afin de soutenir et de guider toutes les parties prenantes.
- *Réponse* : nous signalons les violations, menons des enquêtes de manière correcte et équitable, appliquons les sanctions appropriées si nécessaire, et nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos processus d'entreprise, nos audits et nos contrôles, ainsi que de minimiser les risques.

En cas de doute sur un cas qui n'est pas expressément mentionné dans le Code Kässbohrer ou dans l'une de nos politiques, nous consultons nos supérieurs hiérarchiques, nos responsables ou directement le responsable de la conformité.

4. NOS PRINCIPES ET NOS POLITIQUES

4.1 Respect des droits de l'homme

Kässbohrer valorise le travail d'équipe et s'engage à satisfaire et à dépasser les attentes de ses clients, de ses employés et de ses parties prenantes.

- Dans ce contexte, Kässbohrer a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et a rédigé le Code en conformité avec celle-ci.
- Nous veillons tout particulièrement à traiter tous nos employés de manière équitable et impartiale et attendons la même attitude de la part de nos parties prenantes.
- Il incombe à notre entreprise de veiller à ce que nos employés travaillent dans un environnement serein et agréable. Chacun jouit de la liberté d'expression.
- Nous croyons que la diversité enrichit la culture d'entreprise et nous nous opposons à toute forme de discrimination. Nous n'autorisons ni ne tolérons aucune forme de violence ou de harcèlement sur notre lieu de travail.
- Dans tous les processus, du recrutement à la résiliation du contrat de travail, nous traitons les candidats et nos employés de manière équitable, nous les soutenons dans leur parcours de développement personnel et nous les traitons toujours avec équité.
- Lors du processus de recrutement, nous recherchons l'aptitude au poste, indépendamment de la langue, de la religion, de la race, de l'âge, de la nationalité, du handicap, du sexe et de l'orientation sexuelle.



- Nous ne tolérons ni le travail des enfants, ni l'esclavage, ni la traite des êtres humains, ni le travail forcé.
- Nous valorisons la communication ouverte et les processus de retour d'information au sein de l'entreprise ; nous agissons en ayant conscience de l'importance de ces processus pour le développement de nos collaborateurs à tous les niveaux et nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils agissent en conséquence dans leurs relations internes à l'entreprise.
- Nous favorisons des relations fondées sur la confiance, en adoptant un comportement honnête, respectueux, équitable, juste et éthique dans nos relations avec nos clients. Nous protégeons et préservons les données personnelles et les secrets commerciaux de nos clients conformément à la législation locale et internationale applicable.
- Nous accordons la priorité à l'honnêteté dans nos relations avec les parties prenantes et attendons d'elles qu'elles agissent conformément au Code Kässbohrer.
- Nous agissons de manière équitable, transparente et objective dans le processus d'identification de nos partenaires commerciaux et attendons d'eux que leurs capacités commerciales et leurs valeurs éthiques soient compatibles avec celles de la Société. Nous connaissons bien nos partenaires commerciaux et évitons les relations commerciales qui pourraient représenter un risque pour la Société à l'avenir. Si, dans le cadre de notre travail, une situation contraire au Code Kässbohrer se présente, nous mettons immédiatement fin à notre relation commerciale conformément au présent Code.

4.2 Respect de la loi

Inspiré par son histoire d'innovation, Kässbohrer vise à devenir le fabricant européen de remorques le plus durable pour les 125 prochaines années. Pour concrétiser sa vision, Kässbohrer assume la responsabilité de ses actions en garantissant transparence et fiabilité.

Dans chaque pays où nous exerçons nos activités, nous agissons dans le respect de la loi. Si la législation n'est pas claire, nous suivons notre Code et, si nécessaire, nous consultons les autorités compétentes.

Chez Kässbohrer, nous considérons les droits de propriété intellectuelle et industrielle comme un outil important pour obtenir un avantage concurrentiel durable et les meilleurs résultats commerciaux. Nous protégeons les droits de propriété intellectuelle et industrielle de nos œuvres et respectons les droits de propriété intellectuelle et industrielle des tiers.

Nous agissons conformément aux réglementations légales en matière de traitement des données à caractère personnel et prenons les mesures nécessaires en conséquence. Dans ce contexte, notre entreprise agit conformément aux législations locales et internationales auxquelles nous sommes soumis et respecte les règles relatives au traitement des données à caractère personnel en toutes circonstances.

Nous conservons l'ensemble de nos activités commerciales et de nos registres de manière exhaustive et transparente, conformément à la législation applicable, et nous veillons à ce que les accords avec des tiers soient conclus dans le respect de la législation applicable, de notre Code et de nos politiques.



4.3 Prévention des conflits d'intérêts

En tant qu'employés de Kässbohrer, nous ne prenons pas part à des processus décisionnels qui pourraient nous empêcher d'être objectifs, nous avantager nous-mêmes ou nos proches, ou donner l'impression que nos décisions sont influencées par nos rôles et responsabilités.

Si nous nous trouvons dans une situation pouvant être considérée comme un conflit d'intérêts, nous en informons le responsable du service, le manager et/ou le responsable de la conformité afin d'éliminer le risque de violation de notre Code de conduite. Pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel :

- Nous n'utilisons pas le titre, la réputation, les ressources, la notoriété, l'identité d'entreprise et le pouvoir de notre Société à notre avantage personnel ou à celui d'autrui. De plus, nous ne tirons aucun avantage personnel d'une personne physique et/ou morale avec laquelle nous entretenons des relations commerciales.
- Si nous avons un lien de parenté ou une autre affinité avec des personnes occupant des postes décisionnels de premier plan dans les activités commerciales des partenaires commerciaux de Kässbohrer, nous en informons notre supérieur hiérarchique, notre responsable ou le responsable de la conformité.

4.4 Lutte contre la corruption

Kässbohrer s'oppose à toutes les formes de corruption et aux actes similaires, et enquêtera avec le plus grand soin et la plus grande diligence sur toute accusation formulée dans ce domaine.

Conformément à notre engagement dans la lutte contre la corruption et en conformité avec toutes les réglementations locales et internationales en la matière, il est strictement interdit de recevoir et d'offrir des pots-de-vin à nos employés, ainsi qu'aux personnes et organisations autorisées à agir pour le compte de Kässbohrer.

La corruption consiste à fournir, offrir, promettre ou accepter quoi que ce soit de valeur à ou de la part de tiers, de fonctionnaires nationaux ou étrangers et d'autres tiers directement ou indirectement liés aux activités commerciales de la Société, dans le but d'influencer le processus décisionnel et d'obtenir un avantage illégal.

Il est essentiel que tous les processus opérationnels et les registres financiers soient clairs et transparents, conformément aux réglementations locales et internationales en matière de lutte contre la corruption, et qu'ils soient enregistrés et archivés avec les pièces justificatives afin de ne laisser aucun doute en cas d'évaluation par des tiers.

Tous nos employés sont tenus de respecter la législation locale et internationale applicable ainsi que les politiques correspondantes en matière de lutte contre la corruption, et nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux réglementations en vigueur.



4.5 Hospitalité d'entreprise

Les pratiques de représentation d'entreprise de Kässbohrer, telles que l'offre de cadeaux à ses clients et partenaires commerciaux potentiels ou l'accueil lors d'un événement d'entreprise, occupent une place importante dans nos relations commerciales et sont soumises à certaines règles d'entreprise.

Les pratiques d'hospitalité d'entreprise doivent toujours rester dans des limites raisonnables et être conformes à la législation. Il est important de rappeler que l'hospitalité est un geste de courtoisie et que les cadeaux ne doivent pas avoir une valeur économique élevée ni constituer des avantages en espèces ou similaires, dans les limites spécifiées dans les politiques et procédures de l'entreprise.

De plus, les cadeaux reçus ne doivent pas influencer le processus décisionnel de notre entreprise, tandis que ceux offerts ne doivent pas être considérés comme une tentative d'influencer les décisions de l'autre partie, mais doivent pouvoir être considérés comme des coutumes culturelles, des marques de courtoisie et/ou des activités de marketing. Les cadeaux que nous recevons et offrons doivent être consignés de manière claire et transparente dans les registres de l'entreprise.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de l'entreprise en matière d'hospitalité d'affaires.

4.6 Activités politiques

Kässbohrer garde une distance égale par rapport à toutes les opinions politiques, conformément à la politique de l'entreprise, et ne fait aucun don ni ne soutient aucun parti politique et/ou personne active en politique.

Bien que nous soutenions la liberté de nos employés de soutenir personnellement le parti ou l'opinion politique de leur choix et de participer à leurs activités, ils ne doivent pas s'impliquer dans ces activités pendant les heures de travail et en utilisant les ressources de l'entreprise (outils, ordinateurs, e-mails, etc.).

4.7 Respect des sanctions internationales

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, Kässbohrer accorde la plus grande attention et prend les mesures nécessaires en matière de sanctions économiques et de contrôles à l'exportation. Kässbohrer s'engage à respecter les normes internationales élevées en matière de prévention du blanchiment d'argent.

Le blanchiment d'argent est le processus consistant à intégrer des fonds obtenus illégalement dans le système financier comme s'ils avaient été gagnés légalement. Tous les employés de Kässbohrer et les tiers associés à l'entreprise sont tenus de respecter les normes établies afin d'empêcher l'utilisation des produits et services de Kässbohrer dans le but de blanchir des fonds illicites ou de financer le terrorisme.



Il incombe à tous les employés de respecter les réglementations locales et internationales. Dans ce contexte, nous ne collaborons qu'avec des entités qui tirent leurs revenus d'activités commerciales légitimes, jouissent d'une bonne réputation sur le marché et accordent une grande importance à la transparence dans leurs activités commerciales.

Nous n'établissons pas de relations commerciales avec des tiers sur lesquels nous ne disposons pas d'informations suffisantes et/ou sur lesquels nous avons obtenu des informations négatives, et pour lesquels nous estimons qu'il existe un risque de blanchiment d'argent.

Outre le blanchiment d'argent, dans le cadre des réglementations relatives aux sanctions économiques et aux interdictions d'exportation, certains pays et organisations internationales peuvent limiter le transfert ou la fourniture de certains biens et services, de certaines informations techniques, de certains matériaux et technologies à un pays et à une personne physique ou morale. Dans ce contexte, nous effectuons des contrôles périodiques sur la base des listes de sanctions publiées afin de nous assurer que, dans aucun des pays où nous opérons, nous n'entretenons de relations avec les pays, les personnes physiques et morales figurant sur les listes de sanctions. Nous effectuons ces contrôles périodiques non seulement une seule fois, mais également tout au long de la relation commerciale avec la Société.

Au cours de ces contrôles, nous suivons rigoureusement la procédure définie dans la Politique d'entreprise en matière de sanctions et de contrôles à l'exportation, en particulier lorsque nous constatons un signalement pouvant être considéré comme un risque.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique d'entreprise en matière de sanctions et de contrôles à l'exportation et la Politique d'entreprise en matière de prévention du blanchiment d'argent.

4.8 Protection de la vie privée et des informations commerciales

Kässbohrer garantit le niveau de sécurité nécessaire à la protection des données commerciales et personnelles et prend toutes les mesures techniques et administratives nécessaires pour empêcher le traitement illicite des données commerciales et personnelles de ses employés, clients et partenaires commerciaux et pour bloquer l'accès à ces données par des personnes non autorisées.

Nous sommes conscients qu'il est interdit d'utiliser ou de partager des informations personnelles, commerciales, financières, techniques, juridiques et/ou similaires confidentielles concernant notre Société, nos employés, nos clients et nos partenaires commerciaux à notre avantage personnel ou à celui de tiers, et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles en notre possession conformément à nos rôles et responsabilités au sein de la Société.

Nous utilisons les informations obtenues uniquement dans le cadre des tâches qui nous sont confiées, conformément à notre mandat. Nous agissons en conformité avec la législation applicable et avec nos obligations découlant des clauses de confidentialité et de non-divulgaration relatives aux secrets d'affaires figurant dans les contrats auxquels nous sommes parties.



Nous protégeons les informations confidentielles que nous obtenons même si nous quittons l'entreprise et ne les partageons pas avec des tiers.

Pour plus d'informations sur l'utilisation des données à caractère personnel, veuillez consulter la Politique de confidentialité de la Société.

4.9 Dons et parrainages

Kässbohrer accorde une grande importance aux projets de responsabilité sociale.

Nous pouvons apporter un soutien financier et/ou en nature à des projets de responsabilité sociale dans le cadre de notre planification budgétaire annuelle. Nous évaluons les demandes au moyen d'un processus transparent afin de nous assurer qu'elles ne sont pas en contradiction avec nos règles d'éthique d'entreprise.

Nous faisons toujours preuve de prudence dans nos relations avec les fonctionnaires afin de ne pas donner l'impression de verser des commissions, de commettre des actes de corruption ou de solliciter des pots-de-vin. Nous respectons toujours la législation locale et internationale dans le cadre de nos activités de dons et de parrainage.

4.10 Respect de la législation sur la concurrence

Kässbohrer évite toute action contraire au droit et à la législation sur la concurrence dans la poursuite de ses objectifs.

En mettant en œuvre notre stratégie conformément à la vision et à la mission de notre entreprise, nous suivons et respectons la législation antitrust et sur la concurrence applicable au niveau local et international. Dans ce contexte, nous évitons de fournir des informations erronées aux parties prenantes ou d'obtenir des informations confidentielles sur nos concurrents par des moyens contraires à l'éthique.

De plus, nous évitons tout comportement susceptible d'être considéré comme un abus de notre position dominante dans le secteur. Nous n'utilisons pas notre position sur le marché pour conclure ou participer à des accords anticoncurrentiels à l'encontre de nos concurrents.

Nous ne concluons jamais d'accords ni n'adoptons de comportements avec des concurrents ou d'autres personnes ou organisations qui auraient pour but, directement ou indirectement, d'empêcher, de fausser ou de restreindre la concurrence, ou qui pourraient entraîner une violation des lois antitrust et de la concurrence. Nous ne menons pas de négociations visant à déterminer les conditions du marché et nous nous abstenons de participer à toute réunion, discussion ou organisation pouvant être perçue comme contraire aux règles de la concurrence.

Nous évitons tout type de réunion et de communication susceptible de conduire aux situations décrites ci-dessus ou pouvant être qualifiée comme telle lors d'autres réunions privées ou professionnelles et lors d'autres rencontres rassemblant des concurrents, telles que des associations conseils, chambres, associations professionnelles, conférences et salons auxquels nous participons pour le compte de la Société.

Afin de protéger notre Société, nous traitons avec soin et diligence les questions susceptibles de constituer une violation du droit de la concurrence. Si la Société reçoit des informations confidentielles sur nos concurrents, qui ne sont pas disponibles dans des sources publiques, nous en



informerons immédiatement le service juridique et obtiendrons un avis juridique afin de nous assurer que nous n'agissons pas en violation des réglementations applicables.

De plus, si un contrat conclu par la Société comporte une clause de non-concurrence, nous demandons un avis juridique avant de signer le contrat.

4.11 Sensibilisation à l'environnement, création d'un environnement de travail sain et sûr

Kässbohrer s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail dans toutes ses activités et s'efforce de créer l'une des cultures d'entreprise les plus respectées en matière de pratiques environnementales, de santé et de sécurité au travail (OHS) dans le secteur de la fabrication de semi-remorques en Europe.

Chez Kässbohrer, nous nous engageons à :

- mobiliser toutes nos ressources pour laisser un environnement viable aux générations futures ;
- contribuer à la protection de la biodiversité et de l'écosystème ;
- œuvrer à la réduction de nos déchets et à la prévention de la pollution à la source ;
- prévenir les accidents et les maladies professionnelles ;
- utiliser les technologies les plus avancées et les améliorations de processus qui en découlent, afin d'apporter des solutions aux problèmes liés à l'environnement et à la santé et sécurité au travail lors de la production de semi-remorques ;
- prendre en compte l'environnement ainsi que la santé et la sécurité au travail comme facteurs déterminants dans le choix de nouveaux investissements ;
- informer nos employés, nos clients et nos fournisseurs externes afin de les sensibiliser aux mesures de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail ;
- éliminer les dangers et réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail ;
- conseiller et impliquer les employés et leurs représentants ;
- créer la culture d'entreprise la plus respectée en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail dans le secteur de la production de semi-remorques en Europe.

Dans ce contexte, nous savons que tous les collaborateurs de Kässbohrer travailleront dans le respect des politiques de l'entreprise.

Les collaborateurs de Kässbohrer sont tenus de respecter pleinement les obligations légales et les processus internes applicables, et de signaler toute violation ou tout soupçon en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail à leurs supérieurs hiérarchiques.

4.12 Agir de manière honnête et équitable dans nos relations avec les parties prenantes

Toutes les parties concernées par les activités de l'entreprise et dont les activités ont une incidence sur celle-ci sont nos parties prenantes et, en tant que Kässbohrer, nous agissons toujours de manière honnête et équitable dans nos relations avec les parties prenantes.

Nos principes fondamentaux dans nos relations avec les parties prenantes sont les suivants :

- Nous sélectionnons nos fournisseurs, revendeurs, concessionnaires agréés et centres de service agréés sur la base de critères objectifs. Nous établissons des relations commerciales avec des entités qui ont à cœur les droits de l'homme, respectent les principes de lutte contre la corruption et s'acquittent de leurs obligations légales.



- Nous maintenons des canaux de communication ouverts avec nos parties prenantes et prenons toujours en considération leurs réclamations et leurs suggestions.
- Nous respectons toujours les règles de confidentialité lors de nos visites et inspections chez nos parties prenantes.
- Nous attendons de toutes nos parties prenantes qu'elles respectent en permanence les lois et réglementations applicables.
- Nous nous abstenons de faire part de nos opinions personnelles au public et, lorsqu'il est nécessaire d'informer le public, nous ne faisons de déclarations au nom de l'entreprise que par l'intermédiaire des employés autorisés désignés dans les procédures de l'entreprise.
- Si nous sommes autorisés à faire des déclarations au nom de l'entreprise, nous fournissons toujours des informations honnêtes et fiables au public et aux médias.
- Si nous sommes autorisés à faire des déclarations au nom de l'entreprise, nous n'utilisons pas de propos qui contredisent le Code de l'entreprise.

5. VIOLATION DES PRINCIPES ÉTHIQUES ET EXPRESSION DES PRÉOCCUPATIONS, AINSI QUE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Le présent Code a été rédigé conformément à nos principes d'intégrité, d'équité et de respect de la loi, ainsi qu'à nos valeurs fondamentales, afin de concrétiser la vision et la mission de Kässbohrer.

Le Code met en avant nos principes éthiques, dont la responsabilité incombe à tous les employés de notre Société. Pour les cas non couverts par le Code ou qui, pour diverses raisons, nécessitent des éclaircissements supplémentaires, il est possible de contacter les superviseurs de service, les responsables et/ou le responsable de la conformité par e-mail à l'adresse compliance@kaessbohrer.com.

Il est particulièrement important pour nous que les parties prenantes avec lesquelles nous collaborons connaissent notre Code et agissent conformément à ces mêmes principes. Si les principes éthiques énoncés dans le présent Code ont été enfreints par nos employés ou nos parties prenantes, ces personnes physiques et/ou morales peuvent faire l'objet de sanctions, dans la mesure applicable, en fonction de la gravité de l'infraction, conformément à la législation en vigueur et aux politiques de notre entreprise.

Il est essentiel que toute personne témoin d'irrégularités et/ou de comportements inappropriés ou suspects fasse part de ses préoccupations à l'entreprise. Toutes les parties prenantes, en particulier nos employés, sont tenues de signaler toute situation suspecte dont elles sont témoins en contactant leur supérieur hiérarchique, leur responsable ou le responsable de la conformité de l'entreprise, ou en ligne via la ligne d'assistance dédiée à la conformité disponible à l'adresse <https://kaessbohrer.com/en/kaessbohrer-compliance-helpline>, de manière anonyme si elles le souhaitent.

Les problèmes à signaler comprennent, sans s'y limiter :

- Les infractions telles que le vol et la fraude ;
- La discrimination fondée sur la religion, la langue, le sexe, la race, l'orientation sexuelle ou la nationalité ;
- L'acceptation ou l'offre de pots-de-vin ;
- Le harcèlement moral ;
- Dommages causés aux biens de l'entreprise ;
- Violation des principes éthiques, des lois et d'autres normes juridiques ;
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;



- Tout type d'abus ;
- Fraude comptable ;
- Utilisation des installations de l'entreprise à des fins personnelles ;
- Partage illégal de données personnelles confidentielles ou d'informations commerciales ;
- Octroi illégal d'avantages à des fonctionnaires ;
- Utilisation abusive du matériel de l'entreprise ;
- Préoccupations relatives à la sécurité et à la conformité des produits ;
- Controverse autour de la protection de l'environnement ; ou
- Divulgence d'un secret commercial de l'entreprise.

Si les employés de l'entreprise sont témoins d'une transaction suspecte constituant une violation de la Politique de l'entreprise en matière de sanctions et de contrôles à l'exportation et de la Politique de l'entreprise en matière de prévention du blanchiment d'argent, ils doivent la signaler personnellement, verbalement ou par écrit par e-mail, en informant leur supérieur hiérarchique, leur responsable ou en envoyant directement un e-mail au responsable de la gestion des risques et/ou de la conformité (risk@kaessbohrer.com - compliance@kaessbohrer.com), ou en ligne via la ligne d'assistance dédiée à la conformité disponible à l'adresse <https://kaessbohrer.com/en/kaessbohrer-compliance-helpline> de manière anonyme, s'ils le souhaitent.

En tant que Kässbohrer, il est de notre responsabilité de protéger les intérêts de nos employés ou d'autres parties qui signalent des violations (*lanceurs d'alerte*). Le responsable de la conformité examinera attentivement chaque signalement de violation avec une impartialité rigoureuse. De plus, Kässbohrer ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la Politique d'entreprise relative à la protection des lanceurs d'alerte.